



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trafic

Question écrite n° 40349

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les chiffres relatifs aux saisies de drogues dures en milieu rural. Entre janvier 2008 et septembre 2008, les forces de gendarmerie ont confisqué à divers trafiquants 148 kilos d'héroïne, soit 233 % par rapport à la même période en 2007. Dans le même temps le nombre de cachets d'ecstasy interceptés par la gendarmerie a été multiplié par trois, passant de 20 000 à 60 000. Les responsables de la lutte contre la toxicomanie constatent que les réseaux de trafiquants de ces produits se sont implantés de manière durable et profonde en milieu rural, loin des cités dites à risques. Selon le président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT), la diffusion des drogues hors des villes constitue une évolution préoccupante. En effet les dispositifs de lutte et de prévention sont essentiellement concentrés sur les centres urbains et aucune cartographie précise de la toxicomanie en milieu rural n'existe. Il lui demande de préciser les mesures concrètes de prévention et de recensement de la toxicomanie en milieu rural que le Gouvernement entend prendre afin de mettre en oeuvre une politique efficace de lutte contre la vente de drogues dures en milieu rural.

Texte de la réponse

Comme les zones urbaines, les zones rurales sont désormais concernées par la banalisation de la consommation de drogues dures ou de synthèse et le développement des trafics de stupéfiants. La lutte contre ce phénomène préoccupant constitue une priorité du Gouvernement, qui a mis en oeuvre un plan de lutte contre les drogues et les toxicomanies pour la période 2008-2011. Ce plan prévoit, notamment, une extension de la prévention de l'usage des drogues et le renforcement du démantèlement des trafics de stupéfiants. Sur le plan préventif, la gendarmerie participe activement aux campagnes de sensibilisation destinées à informer la population de la dangerosité des stupéfiants et des risques liés à leur consommation. Sur le plan opérationnel, les unités de la gendarmerie sont pleinement mobilisées dans la lutte contre les réseaux de trafiquants de stupéfiants. Leur action dans ce domaine bénéficie de l'appui de l'Office central pour la répression du trafic illicite de produits stupéfiants (OCRTIS) et des groupes d'intervention régionaux (GIR), dont les missions ont été recentrées par la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la lutte contre les stupéfiants et l'économie souterraine alimentée par les trafics de drogues. S'adaptant aux nouveaux modes d'action des trafiquants, la gendarmerie a, notamment, renforcé le nombre de ses enquêteurs spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité afin de mieux réprimer le commerce de produits stupéfiants sur Internet. Disposant, dans les unités de recherches, de 400 enquêteurs formés aux investigations économiques et financières (DEFI), elle développe, également, une approche patrimoniale dans les enquêtes relatives aux trafics de stupéfiants, qui facilite la détection et la confiscation des avoirs criminels générés par cette forme de délinquance. L'engagement résolu de la gendarmerie dans la lutte contre les stupéfiants s'est traduit, en 2008, par une forte augmentation des saisies et le démantèlement de plusieurs réseaux de trafiquants. Les unités de la gendarmerie ont procédé, au cours de l'année dernière, à la saisie de 5,6 tonnes de cannabis (+ 59 % par rapport à 2007), 188 kilogrammes d'héroïne (+ 324 %), 652 kilogrammes de cocaïne (+ 7 %) et 46 208 cachets d'ecstasy (+ 129 %). Dans le même temps, 7,1 millions d'euros ont été saisis sur le patrimoine des trafiquants de drogue. Ainsi, la population des territoires ruraux bénéficie, au même titre que l'ensemble des Français, d'un niveau de protection accru contre le trafic de stupéfiants que le Gouvernement entend continuer à combattre

avec détermination.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40349

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 659

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5378